

«Si la réforme fiscale passe à Genève, Zurich et Bâle séduiraient probablement davantage à l'étranger»

Jonas Follonier, 16.02.2023

6–8 minutes

Genève votera à deux reprises sur une augmentation d'impôts cette année. L'initiative lancée par Ensemble à gauche visant à supprimer l'abattement de 30% sur l'imposition des dividendes perçus par les actionnaires détenant au moins 10% de participation passera en votation le 12 mars. Les électeurs se prononceront également le 18 juin sur l'initiative de la gauche et des syndicats visant à faire passer le taux d'imposition de la fortune de 1% à 1,5% sur une période temporaire de dix ans. Le Conseil d'Etat a proposé un contre-projet reprenant cette mesure, mais sur cinq ans. En cas de «oui» à l'une ou l'autre de ces votations, les plus grands contribuables pourraient s'en aller, selon le fiscaliste Jean-Marie Hainaut, associé au cabinet d'audit et de conseil EY, qui a tenu une conférence mercredi sur les différences de fiscalité entre cantons dans le cadre de l'événement «Genève face aux bouleversements fiscaux» organisé par la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG).

Selon ses milieux économiques, Genève est le canton le

plus «vorace» fiscalement. Vrai ou faux?

C'est vrai pour l'imposition des entrepreneurs, pas nécessairement pour celle des entreprises. Si l'impôt sur la fortune dans le canton de Genève est le plus élevé de Suisse, l'impôt sur les bénéfices, d'environ 14%, est dans la moyenne nationale. Mais si l'on inclut dans l'entreprise la fiscalité de l'entrepreneur qui est son seul actionnaire, ou l'un de ses principaux, alors Genève est moins attractive qu'ailleurs et risque de perdre encore en compétitivité si la votation du 12 mars est acceptée. La législation actuelle réglant l'impôt sur les dividendes vise à éviter la double imposition. Si certains cantons sont plus généreux avec un abattement plus élevé, aucun n'est plus restrictif.



DRJean-Marie Hainaut est associé au cabinet d'audit financier et de conseil EY.

En quoi l'initiative soumise au vote en juin met-elle également en danger la compétitivité du canton selon vous?

Les grands contribuables établis à Genève sont conscients que l'imposition de leur fortune est plus forte qu'ailleurs en Suisse, mais ils ont intégré les taux actuels. Ils sont prêts à donner plus à l'Etat en valeur absolue si leur fortune augmente, mais pas à payer le double d'impôts sur la même fortune. Si l'on fait passer le taux de 1% à 1,5%, comme le propose l'initiative, on franchira le seuil de tolérance à l'impôt des contribuables. Certains s'en iront.

“

Lors des votations fiscales des dernières années, les Genevois ont toujours refusé d'augmenter les impôts pour les personnes physiques. C'est en vertu de cette stabilité que l'équilibre tient encore.

Jean-Marie Hainaut, associé pour les services fiscaux au cabinet d'audit et de conseil EY

Peu de contribuables déclarent qu'ils le feront. Ne peint-on pas le diable sur la muraille à chaque débat fiscal?

Lors des votations fiscales des dernières années, les Genevois ont toujours refusé d'augmenter les impôts pour les personnes physiques. C'est en vertu de cette stabilité que l'équilibre tient encore. Personne ne peut affirmer que tout le monde restera si les nouvelles réformes fiscales sont acceptées. La tentation est forte: un contribuable marié avec deux enfants à charge et un revenu imposable de 300.000 francs paiera un montant total

d'impôt de l'ordre de 93.000 francs à Genève; il n'en acquittera que 58.000 à Zoug. Même si le différentiel est plus faible avec le canton de Vaud, on note une charge fiscale inférieure d'environ 10% pour les contribuables résidant dans les communes vaudoises limitrophes du canton de Genève. Ce différentiel est aujourd'hui accepté par les contribuables genevois, même si l'on voit certains mouvements de transfert de résidence hors de Genève. Il est très probable que cette tendance s'accentuerait si la pression fiscale augmentait.

Quels cantons en sortiraient gagnants?

Les contribuables songeant à quitter Genève envisagent habituellement une prise de résidence dans les cantons de Vaud, du Valais ou de Berne. Mais l'augmentation de la charge fiscale concerne également les personnes qui songent à venir en Suisse. A cet égard, les cantons proches des grands pôles économiques que sont Zurich et Bâle séduiraient probablement davantage à l'étranger. Un canton comme Argovie, qui a un tissu de PME extrêmement dense et une fiscalité moins lourde que Genève, pourrait tirer son épingle du jeu. Il y va de même pour certains cantons de Suisse centrale, très bien reliés au canton de Zurich par des transports publics efficaces. On doit aussi avoir ces personnes en tête quand on parle de compétitivité fiscale. Elles suivent nos débats d'assez près.

“

Les éventuels départs de grands contribuables seraient structurels. Il serait en effet difficile de les faire revenir.

Jean-Marie Hainaut

Les fonds perdus d'un demi-milliard de francs distribués aux entreprises pendant la crise du Covid-19 ne plaident-ils pas en faveur de la volonté du Conseil d'Etat de

ponctionner davantage les grandes fortunes? La ministre en charge de l'Economie et de l'Emploi, Fabienne Fischer, parlait en août [dans nos colonnes](#) d'un «retour équitable».

Je laisserai à Madame Fischer la liberté de ses propos. On ne touche pas nécessairement aux mêmes contribuables dans les deux cas. Et s'il y a bien un risque que le contre-projet du Conseil d'Etat passe avec la conjoncture politique, les départs de grands contribuables qui pourraient en résulter seraient structurels. Il serait en effet difficile de les faire revenir. D'une part, l'image de Genève serait détériorée, d'autre part, les personnes concernées par cette réforme pourraient ne plus verser de dividendes durant quelques années, partir dans un autre canton et les distribuer une fois là-bas. Or, quand le comportement des entrepreneurs est trop basé sur des considérations fiscales, ce n'est pas sain pour l'économie. Genève devrait plutôt tâcher d'améliorer ses conditions-cadres afin de maintenir ses entreprises de qualité.

Article mis à jour le 16 février à 13h10 pour mentionner le contexte de l'interview.